

Liberté Égalité Fraternité

Direction des Examens et concours Bureau des examens post-bac DEC 5

Affaire suivie par : Besma HEDHLI Gestionnaire Tél : 05 36 25 71 20

Mél: besma.hedhli@ac-toulouse.fr

Jordi LLORENS
Chef de bureau
Tél: 05.36.25.71.07

Mél: dec5@ac-toulouse.fr 75, rue Saint Roch CS 87703 31077 TOULOUSE Cedex 4 Document à l'attention :

- Des établissements privés hors-contrat
- Des candidats individuels et de l'enseignement à distance

A Toulouse, le

2 5 FEV. 2022

#### CIRCULAIRE ACADÉMIQUE

## BTS CONCEPTION ET REALISATION DE SYSTEMES AUTOMATIQUES

#### **SESSION 2022**

Référence : Circulaire nationale d'organisation émise le 19 janvier 2022 par l'académie de Dijon.

Nombre de candidats inscrits : 110

#### **CENTRES D'EXAMEN ECRITS / ORAUX**

- Lycée Alexis Monteil – Rodez (12) Tél : 05.65.67.25.00
- Lycée Victor Hugo – Colomiers (31) Tél : 05.61.15.94.94
- Lycée Victor Duruy – Bagnères de Bigorre (65) Tél : 05.62.95.24.27
- Lycée Maréchal Soult – Mazamet (81) Tél : 05.63.97.56.56
- Lycée Louis Rascol – Albi (81) Tél : 05.63.48.25.00
- Lycée Antoine Bourdelle – Montauban (82) Tél : 05.63.92.63.00

Dates	Epreuves	Horaires
Lundi 16 mai 2022	U.31 : Mathématiques (groupe B) (Candidats hors CCF)	14h00 à 16h00 (2)
Mardi 17 mai 2022	U.1 : Culture générale et expression	14h00 à 18h00 (1)
Lundi 23 mai 2022	U.32 : Sciences physiques et chimiques appliquées (Candidats hors CCF)	14h00 à 16h00 (1)
lercredi 18 mai 2022	U.4 : Conception préliminaire d'un système automatique	13h00 à 17h30 (1)
Jeudi 19 mai 2022	U.5.1 : Conception détaillée d'une chaîne fonctionnelle (Candidats hors CCF)	13h00 à 17h00 (1)
endredi 20 mai 2022	U.5.2 : Conception détaillée d'un système automatique (Candidats hors CCF)	13h00 à 17h00 (1)

(1) La sortie des candidats n'est autorisée que deux heures après le début des épreuves.

(2) La sortie des candidats n'est pas autorisée avant la fin de l'épreuve

REMISE DES DOSSIERS EPR	EUVE U62 POUR LES CAND	IDATS SCOLAIRES
Lundi 13 juin 2022	EPREUVE U62 Epreuve de conduite et réalisation d'un projet	Sur le centre d'examen (cf. page 4 et 5) <u>Auprès du <b>DDFPT</b></u>

CALENDRIER DES ÉPREUVES ORALES		
Dates et horaires	Opérations	Epreuves
Du 20 au 24 juin 2022	Interrogation des candidats Harmonisation des notes (forme ponctuelle et CCF)	U61 – Rapport d'activité en entreprise U62 – Conduite et réalisation d'un projet

REMISE DES LIVRETS SCOLAIRES		
Jeudi 02 Juin 2022	Les livrets scolaires seront triés par ordre alphabétiques et amenés par un membre du jury de correction si possible	Lycée Alexis Monteil- Rodez 14, rue Carnus BP 3405 12034 Rodez Cedex 9

PUBLICATION DES RÉSULTA	ATS	
Lundi 04 juillet 2022	A partir de 18h	sur le site http://www.ac-toulouse.fr

### **CERTIFICATION EN ANGLAIS**

Elle est reportée à la session 2023.

#### 1. ORGANISATION DES EPREUVES PONCTUELLES

#### 1.1. EPREUVES ÉCRITES

□ Les épreuves écrites se dérouleront dans les établissements suivants, dénommés « CENTRES D'ECRITS » :

CENTRES D'ÉCRITS ET NOMBRE DE CANDIDATS AUX ÉPREUVES ÉCRITES	ORIGINE DES CANDIDATS	
Lycée Alexis Monteil – Rodez 19 candidats	Lycée Alexis Monteil – Rodez (19 candidats)	
Lycée Victor Hugo – Colomiers 31 candidats	Lycée Victor Hugo – Colomiers (29 candidats) Individuels 31 (1 candidat) Individuels 81 (1 candidat)	
Lycée Victor Duruy – Bagnères de Bigorre 16 candidats	Lycée Victor Duruy – Bagnères de Bigorre (16 candidats)	
Lycée Maréchal Soult – Mazamet 6 candidats	Lycée Maréchal Soult – Mazamet (6 candidats)	
Lycée Louis Rascol – Albi 17 candidats	Lycée Louis Rascol – Albi (17 candidats)	
Lycée Antoine Bourdelle – Montauban 21 candidats	Lycée Antoine Bourdelle – Montauban (21 candidats)	

Les convocations des candidats seront établies par mes services.

▶ Les chefs de centres d'écrits seront chargés d'assurer la surveillance des épreuves, en veillant à ce que les candidats ne soient pas surveillés par leurs propres professeurs, ou à tout le moins par les professeurs exerçant dans la discipline de l'épreuve considérée.

Ils pourront faire appel aux chefs d'établissements d'origine des candidats afin que leurs enseignants participent aux surveillances.

- ▶ L'utilisation des moyens de communication (téléphones mobiles, agendas ou messagerie électroniques) sera strictement interdite : une annonce sera faite en début d'épreuve, et les surveillants devront être sensibilisés à ce contrôle.
- Les candidats utiliseront pour les épreuves écrites le papier de composition modèle national, fourni par le Rectorat.
- ▶ Dans le cadre de la nouvelle réglementation relative à l'utilisation des calculatrices électroniques (circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015), une mesure transitoire a été adoptée au niveau national autorisant, pour la session 2018 et <u>cette disposition est reconduite pour la session 2022</u>, tous les modèles de calculatrices avec fonctionnement autonome (calculatrices avec ou sans mode examen).

Ainsi, pour les candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, celui-ci ne devra pas être activé pour les épreuves, ceci afin d'éviter une rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

# 1.2. <u>EPREUVES ORALES – Epreuve professionnelle de synthèse - U61 et U62 (du 20 au 24 juin 2022) et « engagement étudiant »</u>

**Epreuve professionnelle de synthèse pour tous les établissements :** 5 minutes pour l'épreuve rapport d'activité en entreprise (destinées à permettre à la commission d'interrogation de porter une note sur la fiche d'appréciation) ; 50 min ou 1h10 pour l'épreuve conduite et réalisation d'un projet.

**Modalités dérogatoires pour l'épreuve U62 :** Si pour des raisons de confidentialité, d'éloignement géographique ou d'accès, il est impossible de déplacer les membres du jury sur le lieu où se situe le support physique du projet, le candidat doit présenter son projet au moyen de vidéos et/ou photographies où il est montré explicitement que la mise en œuvre et les mesures permettant la validation de la solution sont effectuées par le candidat.

CENTRES D'ORAUX ET NOMBRE DE CANDIDATS ÉPREUVE	ORIGINE DES CANDIDATS	DATES DES INTERROGATIONS
Lycée Maréchal Soult – Mazamet U61 : 6 candidats U62 : 6 candidats	Lycée Maréchal Soult Mazamet (6 candidats)	Les 20 et 21 juin 2022 A 9h le premier jour puis 8h
Lycée Victor Duruy – Bagnères de Bigorre U61 : 15 candidats U62 : 15 candidats	Lycée Victor Duruy Bagnères de Bigorre (15 candidats)	Les 20, 21 et 22 juin 2022 A 9h le premier jour puis 8h
Lycée Louis Rascol – Albi U61: 15 candidats U62: 18 candidats Engagement étudiant : 2 candidats	Lycée Louis Rascol Albi (17 candidats) Individuel 81 (1 candidat)	Les 23 et 24 juin 2022 A 9h le premier jour puis 8h

Lycée Antoine Bourdelle – Montauban U61: 20 candidats U62: 20 candidats Engagement étudiant: 18 candidats	Lycée Antoine Bourdelle Montauban (20 candidats)	Les 20, 21 et 22 juin 2022 A 9h le premier jour puis 8h
Lycée Alexis Monteil – Rodez U61 : 18 candidats U62 : 19 candidats Engagement étudiant : 4 candidats	Lycée Alexis Monteil Rodez (19 candidats)	Les 20, 21 et 22 Juin 2022 A 9h le premier jour puis 8h
Lycée Victor Hugo – Colomiers U61: 27 candidats U62: 29 candidats	Lycée Victor Hugo Colomiers (29 candidats) Individuel 31 (0 candidat)	Les 20, 21 et 22 Juin 2022 A 9h le premier jour puis 8h

<sup>\*</sup> Professeur chargé d'effectuer, en lien avec les autres membres du jury, un bilan sur l'état de la réalisation des projets au moment de l'évaluation. Un document type sera à compléter et à renvoyer au président du jury avant la tenue de ce dernier.

La première demi-journée d'épreuve sera consacrée à la lecture des dossiers des projets professionnels. Les candidats individuels doivent contacter les centres d'examens dans lesquels ils sont convoqués afin de connaître leurs horaires de passage.

Pour **les candidats individuels :** remise d'un dossier technique à chaque candidat par le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques du centre d'examen dont il dépend, <u>un mois avant le début de l'épreuve</u>, <u>soit le **mercredi 18 mai 2022.**</u>

Ce dossier technique décrit entièrement un système. Le candidat devra se baser sur ce dossier pour réaliser l'exploitation et la mise en œuvre du système.

Les candidats individuels amèneront leur dossier le jour des interrogations, ainsi que tout document qu'ils jugeront utile.

#### ATTENTION: information sur la note NV

Extrait des nouvelles directives (arrêté du 22/07/2008 paru dans le JO du 08.08.2008) sur l'utilisation de la mention non valide (NV) :

« La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « **non valide** » à l'épreuve correspondante. Le candidat même présent à l'épreuve ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une situation suivante est constatée : absence de dépôt de dossier, absence du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen, durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen et documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet »

#### \* Epreuve facultative « engagement étudiant » (article D.643-15-1 du code de l'éducation)

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes). Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler. L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte;
- la description et l'analyse de(s) activité(s);
- la présentation des démarches et des outils ;
- le bilan de(s) activité(s);
- le bilan des compétences acquises.

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve obligatoire mentionnée à l'annexe II du présent arrêté.

Le formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant sera annexé au dossier professionnel et transmis avec celui-ci au centre d'épreuves, selon les consignes de l'académie pilote.

Cette épreuve facultative de coefficient 1 se déroulera à la suite de l'épreuve E61 : Rapport d'activité en entreprise.

#### 1.3. EPREUVE DE LANGUE VIVANTE

L'arrêté du 22 juillet 2008, publié au Journal Officiel du 8 août 2008, a mis en place de nouvelles dispositions concernant l'évaluation des LVE de BTS industriels.

L'évaluation se déroule dans le cadre du CCF pour les établissements habilités.

Pour les établissements non habilités au CCF, cet arrêté précise qu'il n'y a plus d'épreuve ponctuelle écrite. Cette épreuve est remplacée par une épreuve orale de 45 minutes.

L'académie d'origine du candidat arrête les lieux, dates et heures des convocations et transmet ces informations aux académies pilotes pour convocation des candidats.

Les examinateurs sont quant à eux convoqués par l'académie d'origine des candidats.

Pour les candidats concernés de l'académie de Toulouse (candidats individuels et des établissements non habilités au CCF), les épreuves orales ponctuelles de langues – anglais, espagnol – auront lieu du **19 au 21 avril 2022**.

CALENDRIER ET MODALITES DES OPERATIONS PREALABLES AUX EXAMENS			
OPERATION	DETAIL	CALENDRIER PREVISIONNEL	
Transmission des notifications d'aménagements des épreuves	Via Cyclades; Mise à disposition des notifications sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades et sur l'espace Cyclades établissement	A partir du mois de février de l'année de l'examen. Contacter la DEC en cas de notification d'aménagement d'épreuve non reçue début avril (pour le BTS)	
Mise à disposition des convocations des candidats	Sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades ainsi que sur l'espace cyclades des établissements	Semaine du 11 au 15 avril 2022	
Matériel Candidat	Il sera désormais mis à disposition avec la convocation (pour les spécialités pour lesquelles une fiche de matériel candidat aura été élaborée)	Semaine du 11 au 15 avril 2022	

### 2. RELEVÉS DE NOTES ET DIPLÔMES

Les relevés de notes seront disponibles sur l'espace Cyclades des candidats dès le lendemain de la publication des résultats.

Tout changement d'adresse devra être indiqué dans les plus brefs délais ou signalé au service des examens.

<u>Les diplômes des candidats scolaires</u> seront adressés par le Rectorat aux établissements à partir de la fin du mois d'octobre 2022 afin de les remettre aux lauréats.

Les diplômes des candidats individuels leur seront envoyés par mes services à la même période.

Pour le Recteur et par délégation, Pour le Secrétaire Général empêché, La Directrice des Examens et Concours

Christine PELATAN